

Monsieur le Premier Ministre,

Cayenne, le 9 octobre 2019

Mesdames, Messieurs les Ministres,

Mesdames, Messieurs les Secrétaires d'Etat,

La Guyane subit une énième réforme des Services Publics de l'Etat, caractérisée par un regroupement de tous les pouvoirs entre les mains d'un seul homme « le Préfet ».

Le décret n°2019-894 du 28 Août 2019, relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat en Guyane est un véritable retour en arrière.

Nous nous retrouvons face à une perspective et une réalité que nous croyions révolues.

70 ans après, avec OSE (Organisation des Services de l'Etat), c'est le retour du « Gouverneur ».

L'intersyndicale des Services de l'Etat dénonce :

- L'absence des concertations avec les représentants locaux lors de l'élaboration de ce texte ;
- Le manque d'étude d'impact et la non consultation des CHSCT (ce qui constitue un délit d'entrave) ;
- Les délais contraints imposés.

De surcroît, les dispositions de ce décret et le choix inapproprié d'un regroupement de » l'ensemble des Services de l'Etat au sein de la seule Caserne « Loubère », compliquera l'accès et la circulation du personnel et des usagers.

Cela engendrera inévitablement de lourds troubles sur les conditions de travail du personnel et impactera gravement la qualité du service rendu au public.

L'intersyndicale exige donc l'arrêt de la mascarade orchestrée par PARIS et la mise en œuvre d'un véritable dialogue avec toutes les organisations syndicales locales.

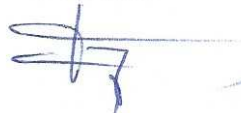
UTG/DEAL



CGT/DIECTTE



FO/DAAF



UNSA/DAAF



UNSA/DEAL /DM



SNAPASI PREFECTURE



FSMI/PREFECTURE



UNSA/DIECTTE



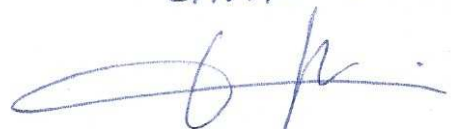
CFDT/DM



FO/DEAL



LINSA DJSCS.



SNETAP FSU AGRICULTURE

